

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion**  
**du jeudi 12 mai 2016 à 20 heures 30. Grande salle du conseil**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 10

**Votants : 10**

Convocation du 4 mai 2016.

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de Jean Claude RICHARD, Maire ; MM : Gilles BOUTEILLER, Colette FRAIOLI, Jean-Paul BERTRAND, Cécile GIRAUD, Ignace FLEURET, Jacques MORIN, Michel GACHIGNARD, Olivier BOUCHAND, Philippe PRUNIER,

Excusés : Nathalie BROCHARD, Christian FRANÇOIS, Céline GARNIER,  
Michel JACQUET, Dominique VRIGNAUD

Secrétaire : Colette FRAIOLI

### **Ordre du jour**

1- **FINANCES :**

- Cabinet médical : création d'un budget annexe
- Décision modificative n°1 budget communal
- Participation financière des communes de la CCVSA pour le fonctionnement du cabinet médical

2- **PERSONNEL COMMUNAL**

- Contrat agence postale

3- **AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE COURPANTAY :** délibération pour solliciter l'aide au titre de la répartition des amendes de police.

4 **SYCODEM :** signature de la convention d'occupation du domaine public.

5 **GROUPEMENT DE COMMANDES**

Signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation de 2 marchés : prestations assurances

6 **DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **1- FINANCES**

► **Cabinet médical** : Monsieur le Maire informe les élus que pour répondre aux observations faites par la préfecture, les opérations relatives à la mise en place et au fonctionnement du cabinet médical de Damvix doivent être retracées dans un budget annexe dénommé « cabinet médical ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide la création du budget annexe, dénommé « cabinet médical » et dit que toutes les dépenses et recettes relatives à ce service seront inscrites au budget 2016 de ce budget.

Le conseil municipal vote le budget primitif 2016 du budget annexe comme suit :

- section de fonctionnement dépenses et recettes : 125 895.24€

► Participation financière des communes de la CCVSA pour le fonctionnement du cabinet médical

Monsieur le Maire expose aux élus que pour la mise en conformité du dossier cabinet médical, une nouvelle convention doit être adressée aux communes de la CCVSA pour participer au frais de fonctionnement.

A l'unanimité, les élus autorisent l'écriture de la nouvelle convention et autorisent M. le maire à solliciter l'ensemble des communes de l'Intercommunalité pour participer au fonctionnement du cabinet médical.

► Décision modificative n°1 – budget communal

Monsieur le Maire propose aux élus d'adopter la décision modificative n°1 sur le budget communal comme suit :

Dépenses Investissement : OP 50/97 aménagement centre bourg	-60 000 (cpte 2112)
OP 51/97 travaux église	-4 000 (cpte 21318)
OP 27 matériels / mobiliers	+4 000 (compte 2183)
OP 50/97	+60 000 (compte 2315)

À l'unanimité, les élus votent la décision modificative no1 du budget communal.

## 2- PERSONNEL COMMUNAL

► Agence postale communale: Monsieur le Maire expose aux élus que :

-l'agent titulaire du poste reconduit d'un an sa disponibilité pour convenances personnelles,  
-le contrat de l'agent assurant les fonctions de gérante de l'Agence Postale arrive à échéance le 30 juin 2016, le contrat initial n'est pas renouvelable (CDD en application des dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier modifiée, besoin occasionnel).

Il propose de créer un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, emploi permanent à temps non complet, à raison de 17h/semaine. Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> cl, et qu'en cas d'impossibilité de recruter selon les voies statutaires, il est possible de recruter un non titulaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe et qu'en cas d'échec de la procédure de recrutement selon les voies statutaires, d'autoriser le recrutement d'un non titulaire.

► Cabinet médical : création de poste pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe les élus que pour répondre aux observations faites par la préfecture, le contrat de l'agent assurant la gestion administrative du cabinet médical doit être modifié.

Il propose qu'un contrat pour faire face à un accroissement temporaire d'activité soit établi à raison de 34h par semaine du 16 mai au 31 octobre 2016. Ceci permettant de suivre l'activité et

l'évolution du cabinet médical. En septembre, il sera décidé de créer ou non un emploi permanent.

Après en avoir délibéré, les élus décident de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité pour la période du 16 mai au 31 octobre 2016 à raison de 34 heures/semaine, sur la base de recrutement des adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe pour assurer les fonctions de secrétaire administrative au sein du cabinet médical.

### 3- Aménagement du chemin de Courpantay : subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire expose aux élus que le projet d'aménagement du chemin de Courpantay est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

(le précédent dossier n'ayant pas été retenu car le côté sécurité n'était pas suffisamment explicite)

Le plan de financement est le suivant :

- Coût estimatif de l'opération : 44 859,00€ HT
- Répartition des amendes de police 20 186,55 (45%)
- Autofinancement 24 672,45 (55%)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet et autorise le dépôt du dossier de demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police.

### 4- SYCODEM : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

Monsieur le Maire expose aux élus la nécessité de mettre à disposition des usagers des conteneurs d'apport volontaire pour le verre, le papier et/ou le textile, et qu'il convient de réserver une ou plusieurs surfaces dédiées aux dépôts des conteneurs. Une convention d'occupation du domaine public est donc établie avec le Sycodem, convention conclue à titre gratuit et pour une durée de 5 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention et autorise sa signature.

### 5- CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES DE MISSION D'ASSISTANCE A LA RENEGOCIATION DES CONTRATS D'ASSURANCE ET LE MARCHE DE PRESTATIONS D'ASSURANCES

Monsieur le Maire rappelle que M. le Président de la Communauté de Commune a confié à un délégué communautaire une mission d'étude concernant les contrats d'assurance des communes et de la communauté de communes.

Un questionnaire a été adressé aux communes intéressées ainsi qu'à la CC afin de faire le point sur les différents contrats et couvertures. À l'issue de l'analyse, il s'avère que les garanties et tarifs peuvent être optimisés.

Afin de réduire les coûts, il est proposé de constituer un groupement de commande pour l'assistance à la renégociation des contrats d'assurances, ainsi que pour le marché de prestations d'assurances ayant pour objectif de choisir un ou des prestataires pour la couverture des risques des collectivités intéressées. Ce groupement aura pour objet, en premier lieu, la désignation d'un prestataire ayant pour mission la réalisation d'une analyse des besoins et l'élaboration des dossiers de consultation nécessaires à la renégociation des contrats.

Après avoir donné lecture de la convention de groupement de commande, M. le Maire propose

- Que la commune intègre le groupement de commande pour la mission d'assistance à la renégociation des contrats d'assurance et le marché de prestations,

- D'accepter que la CC soit désignée comme le coordonnateur du groupement de commande,
- D'autoriser la signature de la convention,
- De nommer M. G.Bouteiller en tant que représentant au sein du comité de suivi,
- D'autoriser M. le Président de la CC, à signer et notifier le marché relatif à la mission d'assistance pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

## 6- DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### ► Tarif location salle des fêtes

M. le Maire fait part de la demande du moto club "les chouans" des Essarts : dans le cadre de leur rallye gourmand, il souhaite réserver la salle des fêtes le temps du repas de midi, le dimanche 5 juin et sollicite un tarif exceptionnel.

Il propose aux élus le tarif de 100 euros

Tarif accepté à l'unanimité par le conseil municipal

### ► Préparation du 14 juillet

- Mme C.Giraud informe l'assemblée que la journée du 14 juillet est retenue comme étant la journée solidarité pour Mme Geneviève Morin. Les associations damvitaïses finalisent l'organisation des animations.
- M. M.Gachignard informe de son intervention chirurgicale et ne pourra participer au tir du feu, il met tout en œuvre pour que celui-ci se déroule dans les mêmes conditions que les années passées.
- Bulletin communal : 2 réunions de préparation, dépôt à l'imprimerie fin mai. La distribution serait faite pour début juin.